

## Communiqué de presse

### Le Conseil de la Concurrence et l'Université internationale de Rabat signent une convention-cadre de partenariat

Rabat, le 12 février 2026.

Le Conseil de la concurrence et l'Université Internationale de Rabat (UIR) ont procédé à la signature d'une convention-cadre de partenariat visant à renforcer leur coopération institutionnelle dans les domaines de la formation, de la recherche scientifique et de la promotion de la culture de la concurrence.

Cette convention s'inscrit dans une dynamique de rapprochement entre les institutions de régulation et le monde académique, avec pour objectif de consolider la transparence et l'équité dans les relations économiques et de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux liés au droit, à l'économie et à la gouvernance de la concurrence.

À travers ce partenariat, les deux parties s'engagent notamment à :

- diffuser la culture de la concurrence et sensibiliser aux principes du droit et de l'économie de la concurrence ;
- encourager et accompagner la recherche scientifique par la proposition de thématiques et la participation à l'évaluation des travaux académiques ;
- contribuer au développement de l'offre de formation universitaire par l'introduction de modules spécialisés ;
- permettre aux enseignants et aux étudiants-chercheurs de mieux appréhender le rôle, les missions et les pratiques du Conseil de la concurrence.

La convention prévoit également la conclusion d'accords spécifiques avec les établissements universitaires concernés, ainsi que des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des actions engagées.

Ce partenariat reflète la volonté commune du Conseil de la concurrence et de l'UIR de créer des synergies durables entre régulation économique et excellence académique, au service du développement d'un environnement concurrentiel sain et d'une économie plus performante.